



N° et date de parution : 783 - 01/02/2011

Diffusion: 5000 Page: 23
Périodicité: Bimensuel Taille: 90 %
InffoFla_783_23_307.pdf 352 cm2
Site Web: http://www.actualite-de-la-formation.fr

Le Cercle d'outre-Manche préconise de "donner aux entreprises la liberté en matière de formation"

"Assouplir l'impôt formation tout en conservant le Cif et le Dif, et laisser les entreprises libres de choisir leur système de formation en fonction des besoins individuels." Telle est la proposition – iconoclaste – du Cercle d'outre-Manche, un club de réflexion de dirigeants d'entreprises français opérant en France et au Royaume-Uni.

e Cercle propose
"d'encourager les
plans de formations diplômantes
en partenariat avec
les organismes d'enseignement supérieur et le
ministère de l'Éducation
nationale. L'idée serait
de renforcer les passerelles
entre savoir (académique)
et savoir-faire (professionnel)", dans une série de

propositions rendues publiques le 13 janvier. Et de rappeler que "dans une société moderne, la formation continue et la requalification au travail doivent être permanentes".



Pascal Boris

En France, le système repose sur l'obligation pour les employeurs de participer au financement de la formation continue des salariés et sur le droit pour ceux-ci de se for-

Le Cercle d'outre-Manche a été fondé en 2004 et est présidé par Pascal Boris, PDG de BNP Paribas Suisse, et Arnaud Vaissié, PDG d'International SOS (6 000 collaborateurs dont 900 médecins, présent dans plus de 70 pays),



Arnaud Vaissié

mer sur leur temps de travail. Dans chaque branche professionnelle, les employeurs appliquent les accords nationaux interprofessionnels négociés par les partenaires sociaux. Tandis qu'au Royaume-Uni, il n'existe pas d'obligation légale. Or, le taux d'accès des salariés ayant bénéficié de la formation continue serait de 61 % au Royaume-Uni contre... 48 %

en France. Explication: "La formation continue ne place pas les entre-prises au cœur du dispositif, puisqu'elles sont dépendantes d'organismes extérieurs."

Press Index

Les branches professionnelles conseillent aux entreprises un organisme collecteur, l'organisme collecteur stipule aux entreprises les formations

qui leur seront remboursées ou non. "Il s'agit d'un système mutualisé, donc non ciblé", résume le Club. Alors qu'au Royaume-Uni, le système est individualisé: chaque entreprise finance sa politique de formation en fonction de ses seuls besoins.

■ David Garcia

